

**FINANCES**

Régie mixte d'avances et de recettes pour la maison de quartier Plateau Monmousseau  
Avis favorable à la demande de remise gracieuse du régisseur

**EXPOSE DES MOTIFS**

Suite au déficit de 585,51 € constaté sur la régie mixte d'avances et de recettes de la Maison de quartier Monmousseau, la responsabilité de Madame Djouhra Dahes, régisseur suppléant de ladite régie mixte est engagée.

Ce déficit résulte d'un vol commis dans la matinée du 2 mars 2015 à ladite maison de quartier où les deux caissettes contenant les recettes et l'avance de la régie ont été dérobées. Suite à cet incident, une plainte contre X a été déposée auprès du Commissariat d'Ivry.

Compte-tenu du caractère accidentel de cette disparition et de l'absence de possibilités de recours contre le ou les auteur(s) non identifié(s) de cette infraction, le régisseur a formulé une demande de sursis de versement et de remise gracieuse auprès du Maire et du Comptable public d'Ivry-sur-Seine.

Par conséquent, je vous propose de donner un avis favorable à la demande de remise gracieuse formulée par Madame Djouhra Dahes, régisseur suppléant de la régie mixte d'avances et de recettes pour la maison de quartier Monmousseau et de le transmettre à la Direction Départementale des Finances Publiques du Val-de-Marne avant prise en charge éventuelle de la somme par la Ville pour apurement du déficit.

La dépense en résultant sera imputée au budget communal.

## **FINANCES**

### **3) Régie mixte d'avances et de recettes pour la maison de quartier Plateau Monmousseau**

Avis favorable à la demande de remise gracieuse du régisseur

#### **LE CONSEIL,**

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

vu le décret n° 2008-228 du 5 mars 2008 modifié relatif à la constatation et à l'apurement des débits des comptables publics et assimilés,

vu l'arrêté municipal en date du 19 décembre 2013 nommant notamment Madame Djouhra Dahes, régisseur suppléant de la régie mixte d'avances et de recettes pour la maison de quartier Monmousseau,

considérant que, suite au déficit de 585,51 € constaté sur la régie mixte d'avances et de recettes de la Maison de quartier Monmousseau résultant d'un vol commis dans la matinée du 2 mars 2015 à ladite maison de quartier, la responsabilité de Madame Djouhra Dahes se trouve engagée,

considérant qu'au regard du caractère accidentel de cette disparition et en l'absence de possibilités de recours contre le ou les auteur(s) non identifié(s) de ce vol, il convient d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse du régisseur suppléant, Madame Djouhra Dahes,

vu le budget communal,

#### **DELIBERE**

Par 33 voix pour, 8 voix contre et 4 abstentions

**ARTICLE 1 :** DECIDE d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse de Madame Djouhra Dahes, régisseur suppléant de la régie mixte d'avances et de recettes pour la maison de quartier Monmousseau, concernant le déficit résultant d'un vol d'une partie de la régie pour un montant de 585,51 €.

**ARTICLE 2** : DIT que, sous réserve de l'accord de la Direction Départementale des Finances Publiques du Val-de-Marne, la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 29 SEPTEMBRE 2015

RECU EN PREFECTURE

LE 29 SEPTEMBRE 2015

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 25 SEPTEMBRE 2015